

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 6 octobre 2017

8^{ème} Commission
N° CP-2017-9-8-2

Service instructeur

DILO - Service des opérations foncières et
immobilières

Service consulté

Direction de l'Éducation, de la Culture et des
Sports
Service Juridique

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ET D'EQUIPEMENTS
POUR LA CLASSE EXTERNALISÉE DE L'IME SAINT-JOSEPH AU COLLÈGE
MATHIAS GRÜNEWALD DE GUEBWILLER**

Résumé : Le collège de GUEBWILLER accueille à partir du 4 septembre 2017 une classe externalisée composée de 14 enfants de l'Institut médico-éducatif (IME) Saint Joseph. A cet effet, le présent rapport a pour objet d'approuver et d'autoriser la signature de la convention relative à la mise à disposition des locaux et d'équipements nécessaires, à titre gratuit.

Le collège Mathias Grünewald de GUEBWILLER accueille à partir du 4 septembre 2017, pour une durée d'un an (renouvelable), une classe externalisée composée de 14 élèves de l'Institut médico-éducatif (IME) Saint-Joseph sous la forme de deux groupes. Il s'agit d'un dispositif expérimental destiné à des enfants (entre 12 et 16 ans), présentant des troubles des fonctions intellectuelles légers à moyens avec ou sans troubles associés, qui ont une notification MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) pour une orientation en IME. Ce dispositif fait suite à une démarche déjà entamée en école primaire à GUEBWILLER.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- développer un dispositif adapté aux besoins éducatifs spécifiques des élèves accueillis à l'Institut Saint-Joseph en leur proposant une inclusion collective dans un collège,
- permettre des échanges avec les autres classes du collège selon des projets à définir par l'équipe éducative,
- développer un dispositif permettant de proposer un parcours évolutif au sein de l'Institut Saint-Joseph,

- confirmer le parcours de l'élève et proposer le cas échéant une inclusion individuelle dans les dispositifs de l'Education Nationale.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la double compétence du Département, éducative et liée à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Il s'agit de favoriser la réussite éducative des élèves en situation de handicap en offrant un temps scolaire adapté dans le milieu ordinaire d'un collège.

Le fonctionnement du dispositif relève du principal du collège et du directeur de l'Institut Saint-Joseph.

Le Département est partenaire et s'engage à mettre à disposition les locaux nécessaires afin de faciliter la mise en œuvre de cette démarche.

Afin de formaliser et clarifier le rôle et les responsabilités de chaque partenaire de cette action, il vous est proposé d'approuver et d'autoriser la signature de la convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux et des équipements nécessaires au fonctionnement de la classe externalisée.

Avec votre accord, cette convention serait signée entre l'Institut Saint-Joseph, le collège concerné et le Département. Elle préciserait les modalités pratiques de cette occupation et les engagements de chacune des parties.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ❖ D'autoriser la mise à disposition de locaux au sein du site du collège Mathias Grünewald de GUEBWILLER pour une classe externalisée de l'IME au profit du Groupe Saint-Sauveur/Institut Saint-Joseph, à titre gratuit ;
- ❖ D'approuver la convention de mise à disposition de locaux et d'équipements à conclure à cet effet entre cette association, le collège Mathias Grünewald de GUEBWILLER et le Département du Haut-Rhin, dont le projet est annexé au présent rapport ;
- ❖ De m'autoriser à signer la convention précitée et, le cas échéant, à y apporter des modifications mineures.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT